

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MARS 2021

L'an deux mille vingt et un, le 19 mars à 19 h, le Conseil Municipal de la Commune de ROUVILLE légalement convoqué s'est réuni à la mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre HAUDRECHY, Maire.

Etaient présents : Bénédicte BONNOT, Valérie MERON, Stéphanie PETIT, Pascal BONACCORSI, Fabrice CREMOUX, Jean-Pierre DEMARET et Dominique GONCALVES formant la majorité des conseillers en exercice.

Etaient absents : Jean-Pierre CHEVALLIER, Pascal DOMART et Julien MOMMELE.

3 pouvoirs ont été donnés :

Jean-Pierre CHEVALLIER a donné un pouvoir à Valérie MERON,
Julien MOMMELE à Jean-Pierre HAUDRECHY et Pascal DOMART à Pascal BONACCORSI.

Secrétaire de séance : Valérie MERON.



O/Approbation du compte rendu de la séance précédente :

Monsieur le maire soumet au vote le compte rendu de la dernière séance.

Celui-ci est approuvé à l'unanimité et les conseillers municipaux sont invités à le signer et le parapher.

1/Budget assainissement :

- Vote des comptes de gestion et administratif du budget annexe
- Affectation des résultats 2020 du compte assainissement
- Vote du budget annexe 2021

Monsieur le maire expose aux conseillers municipaux le compte administratif et le compte de gestion 2020 du budget assainissement qui présentent un excédent de fonctionnement de 18 712.04€ et un excédent d'investissement de 10 727.73€.

Le montant des dépenses de fonctionnement est de 33 701.47€ ;
Le montant des recettes de fonctionnement est de 37 733.95€ ;
L'excédent de fonctionnement reporté de 2019 était de 14 679€ 56.

Le montant des dépenses d'investissement est de 34 135.34€ ;
Le montant des recettes d'investissement est de 24 022.00€ ;

L'excédent d'investissement reporté de 2019 était de 20 841.07€.

Les conseillers municipaux confirment la concordance entre le compte de gestion de Madame la Trésorière principale et le compte administratif de la commune et approuvent à l'unanimité ces deux comptes.

Après avoir approuvé le compte administratif 2020, qui présente :

- un excédent de fonctionnement de 18 712.04€ et un excédent d'investissement de 10 727.73€ ;
- le conseil municipal décide de reporter au budget 2021 les résultats comme suit :
- 18 712.04€ au compte 002R (excédent de fonctionnement reporté) ;
- 10 727.73 au compte 001R (excédent d'investissement reporté).

Les membres du conseil municipal votent dans les mêmes termes le budget annexe de l'exercice 2021 :

BUDGET 2021 Assainissement	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	54 397.04€	47 749.73€
Recettes	54 397.04€	47 749.73€

Après présentation du budget prévisionnel 2021 par Monsieur le maire et après en avoir délibéré, les conseillers municipaux approuvent cette étape budgétaire.

2/Budget communal :

- Vote des comptes de gestion et administratif du budget principal de la commune**
- Affectation des résultats 2020 du budget communal**
- Vote du budget principal 2021**

Monsieur le maire expose à l'ensemble du conseil municipal, le compte administratif et le compte de gestion 2020 qui présentent un excédent de fonctionnement de 58 281.82 € et un excédent d'investissement négatif de -6794.86 €.

Le montant des dépenses de fonctionnement est de 154 990.66€ ;
Le montant des recettes de fonctionnement est de 204 502.48€ ;
L'excédent de fonctionnement reporté de 2019 était de 8770€.

Le montant des dépenses d'investissement est de 106 888.91€ ;
Le montant des recettes d'investissement est de 98 095.30€ ;
L'excédent d'investissement reporté de 2020 était de 1998.75€.

Les conseillers municipaux confirment la concordance entre le compte de gestion de Madame la Trésorière principale et le compte administratif de la commune et approuvent à l'unanimité ces deux comptes.

Après avoir approuvé le compte administratif 2020, qui présente :

- un excédent de fonctionnement de 58 281.82€ et un excédent d'investissement négatif de 6 794.86€ ;
- Le conseil municipal décide de reporter au budget 2021 les résultats comme suit :
- 6 794.86€ au compte 001D (déficit d'investissement reporté) ;
- 46 726.96€ au compte 002R (excédent de fonctionnement reporté) ;
- 11 554.86€ au compte 1068 d'investissement.

Les restes à réaliser s'élèvent à 4 760€ et concernent le paiement des panneaux de voirie ainsi que les prestations du commissaire enquêteur pour les enquêtes publiques de l'assainissement et du PLU de la commune.

Les subventions retenues pour cette année concernent l'association APELDOR (150€), le lycée professionnel de Vaumoise (100€), le don de sang (100€), les maladies lysosomales (50€) et Radio Valois Multien (100€).

Avant de présenter la section d'investissement, le maire propose les travaux et achats suivants pour cette année :

- l'achat d'une armoire anti-feu pour la protection de l'état civil : 1500 € TTC,
- l'acquisition de deux vidéo-projecteurs pour un coût de 2200 € TTC,
- un nouveau site internet pour 480 € TTC,
- un nouvel ordinateur pour maximum 2620 € TTC,
- l'enfouissement des réseaux secs -2^{ème} tranche pour 163 000 € HT sachant qu'il reste 196 000 € HT environ à payer de la première tranche,
- installation des compteurs eau, électricité et fibre sur l'OAP1 pour un coût de 27 000 € environ.

Après présentation du budget prévisionnel 2021 et après en avoir délibéré, les conseillers municipaux approuvent cette étape budgétaire et décident à l'unanimité d'approuver le budget comme suit :

BUDGET COMMUNAL 2021	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	229 235.96€	463 735.82€
Recettes	229 235.96€	463 735.82€

3/Vote du taux des taxes

Ce point à l'ordre du jour a été supprimé car nous n'avons pas reçu au jour du conseil municipal l'Etat 1259 de la commune portant notification des bases nettes d'imposition.

4/Informations diverses :

-Pour la deuxième tranche de travaux d'enfouissement des réseaux, les dossiers de demandes de subventions afférents à ces travaux sont complets et ont été adressés aux organismes de l'Etat au titre de la Dotation d'Equiperment des Territoires Ruraux et de la région des Hauts de France. Nous sommes en attente de retour de leur part.

-Suite aux enquêtes publiques du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) et de la révision du zonage d'assainissement et des eaux pluviales, nous avons reçu du cabinet GREUZAT des documents d'urbanisme. Le maire a demandé à ce qu'ils soient modifiés car les réponses apportées n'ont pas été enregistrées.

Concernant l'approbation du Plan Local d'Urbanisme, le conseil municipal se réunira le vendredi 9 avril à 19 heures.

- Pour le Plan Local d'Urbanisme intercommunal, la délibération du conseil municipal en date du 27 novembre 2020 contre le transfert de compétence a été prise en compte.

-La communauté de communes va présenter au conseil communautaire du 25 mars la possibilité de prendre la compétence sur la mobilité. Ce transfert de compétence pourrait engendrer des coûts supplémentaires de personnel et de matériels.

-Monsieur DEMARET intervient pour dire son inquiétude sur les prises de compétence par la C.C.P.V. ainsi que sur certains projets car ceux-ci semblent engendrer des dépenses conséquentes qui risquent à plus ou moins longues échéances de se répercuter sur les différentes taxes.

Il lui semble que la première des priorités est de faire face à l'actualité liée à la covid_19.

Monsieur DEMARET déplore que certains maires, qui ne peuvent pas assister aux conseils syndicaux, donnent procuration à d'autres maires et non pas à leur adjoint.

Il soulève un autre problème : à cause de la covid-19, les déchets recyclés qui étaient vendus 50 euros environ la tonne à la Chine ont baissé à 15 euros la tonne, ce qui devrait encore augmenter les charges financières de la C.C.P.V.

Il trouve aussi illogique que les prises de compétence soient d'abord votées en conseil communautaire puis validées ou non au sein des conseils municipaux. Il serait préférable de permettre un débat en amont afin que le maire puisse voter ensuite au nom de son conseil municipal.

-Monsieur le maire informe les conseillers municipaux que trois autres communes souhaitent rejoindre le Syndicat Mixte Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable (SMIAEP) d'Auger Saint Vincent : Rosières, Fresnoy-le-Luat et Ormoy-Villers. Une étude est en cours de réalisation pour cette fusion pour un coût de 21 390 euros TTC, dont 80 % subventionnés par l'agence de l'eau et le reste réparti au prorata de la population des 3 communes et du syndicat.

-La CCPV est en train d'étudier la possibilité de proposer des composteurs aux particuliers pour un prix de 20 euros pour un 400 litres et de 25 euros pour un plus grand de 600 litres.

- Le ramassage des déchets verts va se poursuivre deux semaines de plus à l'automne et deux passages seront certainement supprimés pendant les périodes les plus chaudes de l'été.

-Trois arbres ont été élagués dans la cour de la maison communale et les panneaux de voirie sont en cours d'installation.

-Madame BONNOT demande si des travaux sur les allées du cimetière sont prévus cette année. En réponse, monsieur le maire indique qu'avec l'enfouissement des réseaux, les travaux seront réalisés ultérieurement.

Elle demande également si toutes les isolations des maisons peuvent bénéficier de l'aide de l'état à 1€. Monsieur le maire répond que chaque foyer fiscal étant différent, il faut se renseigner davantage auprès du service concerné pour connaître son éligibilité.

Les questions diverses étant épuisées, la séance est levée à 22h30.